**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES,**

Madame GONTARD Chantal

Numéro de téléphone portable : + 33 6 47 94 34 78

Email : lamaisonhaute.blacons@gmail.com

ci-après dénommé(e) « Le Bailleur »

**D’UNE PART**

**ET**

**…………………………………………** demeurant : ……………………………………

Numéro de téléphone fixe : …………………………

Numéro de téléphone portable : ………………………..

Email : …………………………..

**D’AUTRE PART**

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux

conditions suivantes :

**1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION**

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les

stipulations du présent contrat, par l’arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions

du code civil.

Les locaux objet du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier.

**2. DESIGNATION DU LOGEMENT**

2.1. Adresse du logement : 1120 Avenue des 3 Becs 26400 Mirabel et Blacons

2.2. Détails et références de l'annonce : La Maison Haute

2.3. Une description précise du logement est jointe en Annexe A.

**3. DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE**

Le Bailleur loue au Preneur le logement du ……………. à partir de 16h00 (ou avant si le studio

n’est pas occupé) jusqu’au ……………… à 10h00 (ou après si le studio n’est pas loué derrière) soit ……..

nuit(s).

Le Preneur s'engage expressément à avoir intégralement libéré le logement le …………….. dans

La matinée.

Lors du début de la location, le Bailleur remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives au

logement.

**4. PRIX DE LOCATION ET CHARGES**

Les Parties ont convenu de fixer le loyer à ……… Euros pour l’intégralité de

la durée de la location décrite au paragraphe 2.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des

fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Eau de ville

- Chauffage électrique

- Télévision

Le Bailleur remettra au Preneur une quittance pour tout versement effectué si besoin.

**5. RESERVATION**

Le contrat est à renvoyer à l'adresse lamaisonhaute.blacons@gmail.com accompagné de la PHOTOCOPIE de votre PIECE d’identité

**6. REGLEMENT DU PRIX**

Un acompte vous sera demandé lors de la réservation d’un montant de 30% du solde soit ……………… euros et le solde lors de votre arrivée soit la somme de …………………euros

Cet acompte pourra être effectué soit par chèque soit par virement bancaire.

**7. DEPOT DE GARANTIE**

Au plus tard lors de l’entrée dans les lieux, le Preneur remettra au Bailleur un montant de 250€ (deux cents cinquante euros) à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur le jour de son départ, déduction faite le cas échéant des

sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement et du mobilier et objets garnissant le

logement causés par le Preneur, ainsi que les pertes de clefs ou d'objets.

**8. CESSION ET SOUS-LOCATION**

Le présent contrat de location est conclu intuitu personae au profit du seul preneur identifié en tête du

contrat.

Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même

gratuite-, sont rigoureusement interdites. Le Preneur ne pourra laisser la disposition des lieux, même

gratuitement et/ou par prêt, à une personne étrangère à son foyer.

**9. DECLARATION DU BAILLEUR**

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance

durant la période définie au paragraphe 3.

Le Bailleur en justifiera par la production d’une quittance EDF, d'un avis de Taxe Foncière ou de tout

autre document officiel.

**10. OBLIGATIONS DU PRENEUR**

Le Preneur usera paisiblement du logement loué et du mobilier et équipements suivant la destination qui

leur a été donnée par le bail et répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la

durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.

- Le Preneur entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté et de réparations locatives

en fin de contrat. Si des objets figurant à l’inventaire sont brisés ou détériorés, le Bailleur pourra réclamer

leur valeur de remplacement.

- Il devra éviter tout bruit de nature à gêner les voisins, notamment ceux émis par les appareils de radio,

télévision et autres.

- Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les

lieux loués.

- Il respectera le nombre de personnes maximum pouvant entrer dans les lieux, conformément au

descriptif qui lui a été remis.

**11. ASSURANCES**

Le Preneur a contracté une assurance multirisque (responsabilité civile) afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies…) lors de sa réservation. . Une copie de la police d’assurance pourra être demandée

par le Bailleur au Preneur lors de son entrée dans les lieux.

**12. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l’exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles

respectifs. Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent

contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

*"Lu et approuvé"***\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

[\_\_Prénom Nom\_\_] [\_\_Prénom Nom\_\_]

Le Bailleur Le Preneur

Date: ………………… Date: …………………

**ANNEXE A**

**DESCRIPTION DU LOGEMENT**

**Description :**

Superficie totale des lieux loués : 18 m2

Terrasse de m2 :

Chambre : 1 lit double 140x190

Pièce à vivre : 1 canapé, 1 table haute avec 2 chaises hautes

Cuisine : micro-ondes / four / plaque à induction

Salle d’eau : WC + douche

Places de Parking : 1 place à l’extérieur

Chauffage : électrique

Eau de ville

Télévision

Mise à disposition de lits parapluie si besoin

**Situation :**

Exposition et vue : OUEST

Distance du centre-ville : 0 kms

Distance des commerces : 300 m (Boulangerie, Epicerie, 2 Bar / restaurants

Distance de la gare SNCF : 32 kms VALENCE

Distance de la gare TER : 6 kms CREST

Distance d’un arrêt de Bus : 300m LIGNE 28 VALENCE - LUC EN DIOIS